

# Petit manuel de l'organisation des services périscolaires







### **CONTACTS**

## ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE MARCEL PAGNOL

300 chemin de la Planquette

Tél.: 05.63.40.09.40 Port.: 06.16.86.26.98

#### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE LOUISA PAULIN

Avenue des Terres Noires

ALAE maternelle Tél.: 05.63.40.06.70

ALAE élémentaire Tél.: 05.63.42.62.16 / 06.14.29.20.63

#### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE HENRI MATISSE

Rue Henry Dunant

Tél.: 05.63.33.79.52 / 06.26.20.13.77

#### CELLULE PARENTALITÉ

Parc Georges Spénale Tél.: 06.46.52.92.07

parentalite@ville-saint-sulpice-81.fr

# ACCUEIL DU PÔLE ENFANCE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Parc Georges Spénale Tél.: 05.63.41.26.21

## Jours et heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi: 8h30 - 12h et 15h - 18h

Jeudi : 8h30 - 12h et 15h - 19h Vendredi : 8h30 - 12h et 15h - 17h

Les agents du Pôle Enfance et Réussite éducative restent à votre écoute pour toute demande d'informations supplémentaires.

# SERVICES ET TARIFS PERISCOLAIRES

Les services périscolaires proposés les jours d'école sur les trois groupes scolaires sont :

- Accueil périscolaire du matin avant la classe à partir de 7h30
- Accueil périscolaire du midi de 12h à 14h / Louisa Paulin : 11h45 à 13h45
- Accueil périscolaire du soir après la classe, avec deux formules :
  - Animation courte de 16h30 (Paulin) ou 16h45 (Pagnol et Matisse) à 17h30
  - Animation longue après 17h30 (jusqu'à 18h30 max.)
- **Le mercredi**, l'accueil des enfants est assuré sur deux sites de 7h30 à 18h30, à la journée ou la ½ journée, avec ou sans repas :
- à l'ALAE\* Louisa Paulin pour les enfants scolarisés à l'école L. Paulin et à l'école M. Pagnol.
- à l'ALAE Henri Matisse pour les enfants scolarisés à l'école H. Matisse et à l'école Jeanne d'Arc / Saint-Charles.

Afin de permettre une meilleure organisation des animations, des plages horaires réservées à l'accueil et au départ des enfants ont été mises en place :

- le matin de 7h30 à 9h30 ;
- à la pause méridienne de 12h à 12h15 et de 13h30 à 14h;
- et le soir de 16h30 à 18h30.

<sup>\*</sup> ALAE = Accueil de Loisirs Associé à l'École.

# Chaque service correspond à un tarif :

ALAE M. Pagnol L. Paulin H. Matisse	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche	4 <sup>ème</sup> tranche	5 <sup>ème</sup> tranche
Quotient familial CAF	< 500 €	de 500 € à 699 €	De 700 € à 899 €	De 900 € à 1 099 €	1 100 € et +
Quotient familial fiscal (si pas de QF CAF)	< 6445 €	de 6445 € à 9735 €	de 9736 € à 13025 €	de 13 026 € à 16 315 €	16 316 € et +

TARIFS							
Matin	0.16 €	0.26 €	0.36 €	0.44 €	0.55 €		
Midi	0.63 €	0.75 €	0.87 €	0.96 €	1.08 €		
	Non réservé rajout midi : + 1.01 €						
		Soir					
Animation courte (jusqu'à 17h30)	0.23 €	0.29 €	0.34 €	0.39 €	0.45 €		
Animation longue (au-delà de 17h30)	0.48 €	0.60€	0.72 €	0.83 €	0.95 €		
Non réservé rajout soir : + 1.01 €							
Dépassement horaire : + 2.00 €							

TARIFS MERCREDIS						
1/2 journée (matin ou après-midi)	2.69 €	3.25 €	3.92 €	4.70 €	5.60€	
Mercredi journée	5.38 €	6.50 €	7.84 €	9.40 €	11.20 €	
Non réservé rajout : + 1.01 €						

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi						
Maternelle	1.00 €	3.02 €	3.24 €	3.33 €	3.47 €	
Élémentaire	1.00 €	3.11 €	3.32 €	3.41 €	3.56 €	
Plateau repas dans le cadre d'un PAI	9.58 €	9.75 €	10.00 €	10.06€	10.27€	

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE MERCREDIS						
Maternelle	2.80 €	3.02 €	3.24 €	3.33 €	3.47 €	
Élémentaire	2.88 €	3.11 €	3.32 €	3.41 €	3.56 €	
Plateau repas dans le cadre d'un PAI	9.58 €	9.75 €	10.00 €	10.06€	10.27€	

# Exemples d'application ou non des rajouts :

#### • Pour le soir et le midi :

En cas de présence de votre enfant sans réservation préalable, >>> vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation + un rajout.

#### Pour le soir :

En cas de présence de votre enfant sur le temps d'animation courte (jusqu'à 17h30) sans réservation préalable, >>> vous serez facturé de la prestation animation courte + un rajout.

En cas de présence de votre enfant sur le temps d'animation longue (après 17h30) sans réservation préalable, >>> vous serez facturé de la prestation animation longue + un rajout.

En cas de présence de votre enfant sur le temps d'animation longue avec réservation préalable en animation courte, >>> vous serez facturé de la prestation animation courte + un rajout.

En cas d'inscription hors délai, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation + un rajout.

# • Pour le matin : aucun rajout n'est appliqué.

En cas de présence de votre enfant sans réservation préalable, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation.

À tous les temps périscolaires, en cas d'absence de votre enfant avec réservation préalable, vous serez facturé du tarif correspondant à la prestation (pas de rajout).

Le nombre d'animateurs mobilisés pour l'accueil de vos enfants est calculé au regard des inscriptions. Ainsi, nous vous demandons d'être le plus rigoureux possible sur les réservations afin d'adapter le service périscolaire au plus près des besoins d'encadrement de vos enfants. Il répond à une volonté d'organisation du service au plus juste.

#### ATTENTION AUX RETARDS DU SOIR

Tous les ALAE ferment leurs portes à 18h30.

Nous faisons appel à votre vigilance afin de respecter ces horaires. Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à rencontrer les équipes de direction afin de trouver ensemble une solution.

# **RÉSERVATIONS**

Les réservations à l'ensemble des services périscolaires, quel que soit l'ALAE (L. Paulin, M. Pagnol ou H. Matisse) ou les périodes fréquentées (semaine matin, midi, soir, restauration, mercredi) sont :

 faites en « permanents » auprès du responsable de l'ALAE concerné

ou

 réalisées par vos soins via le kiosque famille à l'adresse suivante : <a href="https://saint-sulpice.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail-de-fond.php">https://saint-sulpice.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail-de-fond.php</a>

Toute modification ou suppression permanente des activités peuvent se faire auprès du directeur de l'ALAE concerné.

Les modifications ou suppressions occasionnelles doivent se faire par vos soins sur ce même kiosque.

Les réservations, modifications ou suppressions doivent se faire :

- Pour l'accueil du matin :
   La veille (hors jours fériés) avant 18h.

   Pour le lundi : le vendredi précédent avant 18h.
- Pour l'accueil du midi (cantine et périscolaire):
   La veille (hors jours fériés) avant 8h.

   Pour le lundi : le vendredi précédent avant 8h (hors jours fériés).
- Pour l'accueil du soir (temps d'animation courts ou longs) : Le jour même avant 11h.
- Pour le mercredi : La veille avant 8h (hors jours fériés).

# Cas particuliers :

- Dépassement du délai de réservation : veuillez contacter directement la structure périscolaire de votre enfant.
- Absence de votre enfant ou maladie :
   Dans ce cas précis, vous devez annuler les réservations périscolaires.

   Le premier jour (cantine et périscolaire midi) restera toutefois facturé.

Le seul cas pour lequel l'absence d'annulation peut faire l'objet d'une annulation de facturation est l'hospitalisation de l'enfant (avec justificatif).

- Grève du personnel de l'Éducation nationale:
   vous devez annuler directement la réservation des prestations
   périscolaires (restauration et périscolaire midi et soir) par le
   biais du kiosque famille.
- Sortie scolaire à la journée ou voyage scolaire : le responsable périscolaire annule la cantine de tous les enfants de la classe concernée.

### **FACTURATION**

La facturation de l'ensemble des prestations vous est adressée mensuellement le mois suivant les prestations. Vous êtes alerté directement par mail et les factures sont disponibles sur le kiosque.

Vous avez jusqu'à la fin du mois pour régler cette facture, délai à partir duquel le service Enfance et Réussite éducative n'est plus en mesure d'accepter vos règlements : vous devez alors vous rendre à la Trésorerie de Saint-Sulpice (Centre des Finances Publiques - 3 Place Soult, 81370 Saint-Sulpice - 05.63.41.83.73).

# **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Différents modes de paiement sont à votre service :

- Par prélèvement automatique via le kiosque famille en souscrivant préalablement un contrat de prélèvement (à retirer à l'accueil du service Enfance à la mairie)
- Par virement bancaire en ligne via le kiosque famille
- En espèces et en chèque en vous rendant à l'accueil du service Enfance à la mairie
- En CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour le périscolaire et mercredi après-midi en vous rendant à l'accueil du service Enfance à la mairie

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas contacter le service Enfance ou à vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S - 11 chemin de la Planquette Tel : 05 63 34 10 50 Contact : ccas.stsulpice@orange.fr)

#### **INFO EN PLUS:**

Le Pôle Enfance et Réussite éducative est désormais doté d'une cellule parentalité dont le bureau a ouvert ses portes en octobre 2018. Installées au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, à côté du service d'accueil des familles, les référentes Béatrice Bouziguet et Nathalie Assier accueillent les familles sur rendez-vous dans la plus stricte confidentialité.



Elles peuvent vous soutenir dans votre **rôle de parent** face à des **difficultés** ou des **crises** traversées.

Elles sont également responsables de l'accompagnement pendant le temps périscolaire des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés d'intégration et peuvent donc vous aider à trouver des solutions adaptées à votre enfant.

# PÔLE ENFANCE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Parc Georges Spénale Tél. : 05 63 41 26 21 administratif.dap@ville-saint-sulpice-81.fr

www.saintsulpicelapointe.fr





